21394 - Prier dans une mosquée abritant une tombe

question

La prière accomplie dans une mosquée abritant une tombe est-elle valide ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il ne faut pas prier dans une mosquée abritant une tombe ; il faut vider les tombes et transférer les restes à un cimetière public et enterrer les restes de chaque mort dans une tombe à part. Car il n'est pas permis de laisser les tombes dans les mosquées ; qu'il s'agisse d'une tombe abritant un saint ou un autre. En effet, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) l'a interdit, nous a mis en garde contre cela et maudit Juifs et Chrétiens pour l'avoir fait.

Il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Qu'Allah maudisse les Juifs et les Chrétiens car ils ont transformé les tombeaux de leurs prophètes en lieux de culte . Aïcha (P.A.a) dit : il entendait par là nous mettre en garde contre ce qu'ils ont fait ». (cité par al-Boukhari, 1330 et Mouslim, 529).

Quand Um Salamata et Um Habîba ont parlé au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) d'une église qu'elles avaient vue en Abyssinie et qui comportait des images, il dit : Voilà des gens qui, chaque fois qu'un saint homme meurt chez eux, ils construisent un lieu de culte autour de sa tombe et le décorent par ces images-là. Ils sont les pires créatures aux yeux d'Allah . (déclaré authentique par al-Boukhari, n° 427 et par Mouslim, n° 528).

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit encore : En vérité, vos prédécesseurs transformaient les tombes de leurs prophètes et saints en lieux de culte. Quant à vous, n'en faites surtout pas de même puisque je vous l'interdis (cité par Mouslim dans son Sahih, 532 d'après Djoundoub ibn Abd Allah al-Badjali).

Aussi, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) interdit-il la transformation des mosquées en lieux de culte et maudit ceux qui agissent ainsi et affirme qu'ils ont les pires créatures. Donc, il faut s'en méfier.

Il est bien connu que toute personne qui prie près d'une tombe en fait un lieu de prière. Celui qui construit un lieu de prière autour d'une tombe en fait une mosquée. Il est nécessaire d'écarter les tombes des mosquées et de débarrasser celles-ci de celles-là pour se conformer à l'ordre du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et pour éviter de tomber sous le coup de la malédiction proférée par notre Maître Puissant et Majestueux à l'endroit de ceux qui construisent des mosquées autour des tombes.

Celui qui prie dans une mosquée qui abrite une tombe risque d'être incité par Satan à invoquer le mort, à solliciter son secours, à lui déclarer une prière, à se prosterner pour lui, ce qui l'entraînerait dans le polythéisme majeur. C'est aussi ce que font les Juifs et les Chrétiens. Or nous devons nous démarquer d'eux et nous écarter de leur chemin.

Par ailleurs, si une mosquée est construite sur l'emplacement d'un ancien cimetière, il faut la détruire puisque son existence est postérieure, d'après les précisions des ulémas sur la question, et pour éradiquer les causes du polythéisme et écarter tout prétexte le favorisant.

Allah est le garant de l'assistance.